

Montréal, le 6 janvier 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017**

Tel que prévu à la décision D-2019-120¹, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra l'audience de l'Étape B du dossier mentionné en titre du **14 au 20 janvier 2020, à compter de 9 h dans la salle Krieghoff de ses bureaux à Montréal.**

La Régie débutera l'administration de la preuve par celle d'Énergir. La preuve des intervenants suivra. La contre-preuve d'Énergir, le cas échéant, les plaidoiries et la réplique concluront l'audience.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- la liste des panels et les sujets couverts par chacun (avec référence à la preuve);
- les témoins par panel et leur qualification ;
- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants;
- le temps prévu pour la plaidoirie;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

La Régie souhaite également savoir si Énergir prévoit demander un huis-clos et, s'il y a lieu, pour quel panel.

Enfin, la Régie demande que tous les participants lui indiquent s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

¹ Décision [D-2019-120](#), p. 15.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier aux imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie, de la part d'Énergir, au **plus tard le 8 janvier 2020 à 12 h** et, de la part des intervenants, **au plus tard le 10 janvier 2020 à 12 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml